

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le mardi 2 mars 2021, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est présent par téléconférence :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

033-2021 ORDRE DU JOUR

- 1. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021**
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1** Attestation des frais encourus admissibles au volet ERL du programme d'aide à la voirie locale.
 - 8.2** Location de toilette- saison 2021
 - 8.3** Adhésion 2021-CARA
 - 8.4** Contribution au réseau biblio pour l'année 2021
 - 8.5** Adoption du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risque en incendie
 - 8.6** Commande de bacs bleus
- 9. RÉGLEMENTATION**
- 10. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 10.1** Présentation et approbation des comptes
 - 10.2** Adoption des états financiers 2020
- 11. VARIA**
 - 11.1** Mandat-pour le livre du 100^e
 - 11.2** Autorisation de dépenses-100e
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

034-2021 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec, la présente séance est tenue à huis clos et publicisée sur le site Internet de la Municipalité.

035-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

036-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 2 mars 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

037-2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Charles Smith, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 2 février 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

038-2021 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

039-2021 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

040-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens étaient invités à formuler leurs questions au conseil municipal par voie électronique. Aucune question n'a été reçue par la direction générale.

041-2021 ATTESTATION DES FRAIS ENCOURUS ADMISSIBLES AU VOLET ERL DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Roch-Ouest a bénéficié du programme d'Aide à la Voirie Locale;

ATTENDU QUE Les frais déclarés sont conformes et admissibles aux critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présent QUE :

- La Municipalité de Saint-Roch-Ouest atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été utilisés pour l'entretien sur des routes locales admissibles, pour un montant de 58 800 \$.
- Ces frais sont admissibles au Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local.

Adoptée unanimement

042-2021 LOCATION DE TOILETTE-SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer une toilette chimique sur le terrain de l'aire de repos, du 1^{er} mai au 31 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la toilette sera nettoyée et vidangée une fois par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité par les conseillers de louer une (1) toilette chimique pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2021, chez Toilettes Lanaudière pour la saison 2021.

La facturation se fera au coût de 190 \$ par mois plus les taxes applicables. Pour la première facture, des frais de 50 \$ plus les taxes seront facturés pour le transport aller/retour.

Adoptée unanimement

043-2021 ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT (CARA)

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'organisme de bassin versant (CARA) et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021 d'un montant de 200 \$.

Adoptée unanimement

044-2021 CONTRIBUTION AU RÉSEAU BIBLIO POUR L'ANNÉE 2021

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le Conseil autorise une dépense de 1 728,14 \$ (taxes incluses) pour la contribution municipale au CRSBP du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Biblio du Centre du Québec).

Adoptée unanimement

045-2021 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

À la suite du dépôt du rapport relativement au schéma de couverture de risque transmis par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Lin–Laurentides, Monsieur Ronald Bruyère, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Lucien Chayer que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest adopte ledit rapport pour l'année 2020.

Adoptée unanimement

046-2021 COMMANDE DE BACS BLEUS

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de 2 bacs bleus, sans logo, chez EBI.

Adoptée unanimement

047-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant 2 276,71 \$ et les chèques émis pour le mois de mars 2021 du # 8146 au # 8161 totalisant 52 208,03 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

048-2021 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS

À la suite de la présentation sommaire du rapport financier par Madame Dominique Collin, FCPA auditeur, FCA, de la firme DCA Comptable professionnel agréé inc., il est résolu sur proposition de M. Luc Duval que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest accepte le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant relativement aux états financiers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée unanimement

049-2021 VARIA

1. MANDAT-POUR LE LIVRE DU 100^e

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et la municipalité de Saint-Roch-Ouest travaillent actuellement sur le livre du 100^e de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour faire la mise en page et l'infographie, il nous faut de l'aide de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la société d'histoire nous a référé le nom d'un historien et infographe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Lucien Chayer et résolu à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de M. Luc Charron pour faire la mise en page et l'infographie. Au taux horaires de 40 \$ de l'heure.

Adoptée unanimement

2- AUTORISATION DE DÉPENSES-100^e

CONSIDÉRANT le 100^e anniversaire de Saint-Roch-Ouest en 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des dépenses pour permettre la réalisation de différentes activités et publications pour le 100^e de Saint-Roch-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du 100^e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires selon le budget 2021.

Adoptée unanimement

050-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 20 h 50.

Je, *Pierre Mercier*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

051-2021 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 047-2021, lesquelles s'élèvent à 54 484,74 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière